



Québec, le 16 novembre 2015

Monsieur Yannick Scully
Délégué commercial – Approvisionnement énergétique
Hydro-Québec
Direction Approvisionnement en électricité
C.P. 10 000, Succursale Place Desjardins
Complexe Desjardins, tour Est, 24^e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de
Rimouski-Neigette**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29 et 30 septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

1. Devenir et rétrocession des infrastructures de production

Pour tous les appels d'offres en petite hydraulique et en éolien, depuis l'*Appel de propositions restreint APR-91* en 1991 jusqu'à aujourd'hui, dresser un portrait de l'évolution des règles relatives au devenir ou à la rétrocession des équipements de production d'énergie renouvelable au terme des contrats de fourniture d'électricité. Préciser la durée des contrats et présenter les différentes clauses-types inscrites dans les contrats avec les producteurs.

Vos documents et réponses doivent être acheminés, le plus tôt possible, et ce, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. **Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le jeudi 19 novembre 2015.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission